

Face au phénomène de « Shillingisation » de l'économie dans l'ITURI: Quelle intégration pour la République Démocratique du Congo (RDC) dans une éventuelle Zone de Libre-échange ?

[Faced with the phenomenon's « shillinginisation » of the economy in ITURI, what integration for the Democratic Republic of Congo in a possible free trade zone?]

Ngongo Malubungi Gilbert

Département des Relations Internationales, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques, Université de l'UELE, Isiro, Province du Haut-UELE, RD Congo

Copyright © 2023 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The purpose of this article is to prove the ineffectiveness of the financial supervision measures of the Democratic Republic of Congo in commercial transactions or exchanges in the eastern part of the ITURI Province. Indeed, the absence of one the symbols of sovereignty in the circulation of Congolese currency (Congolese Franc) in this part of the country, leads to the low percentage of use of its currency by its population. As a result, eighty-seven point five percent use Ugandan currency (shilling) as opposed to eleven percent of the currency of the Democratic Republic of Congo according to the results of the field's surveys. Consequently, it is imperative that the government of the Democratic Republic of Congo make its population aware of the merits of valuing their currency, which is one of the symbols of a country's sovereignty. The government will strive to implement control structures for the effective use of its currency. It will undertake to set up production units to better sell these quality products in its currency at affordable prices. Ultimately, the implementation of mechanisms to control and industrialize manufactured products at lower cost could benefit and advantage the Democratic Republic of Congo in the implementation of free trade area.

KEYWORDS: Currency, Sovereignty, Awareness, Control, Industrialization, Investigation.

1 INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo (RDC) est subdivisée en 26 Provinces dont celle de l'ITURI. La province d'ITURI est située à l'Est de la RDC. Elle est frontalière avec deux pays: Ouganda et Soudan du Sud. L'intégration régionale pourrait bien fonctionner grâce aux communautés économiques régionales (CER). Ces CER devraient être appuyées et rendues visibles par des zones de libre-échange. Pourtant ces zones de libre-échange officielles se révèlent comme inexistantes dans la province d'ITURI. Par ailleurs, nous remarquons certains petits marchés informels qui se sont créés grâce à la proximité dont jouissent ces trois pays. La province d'ITURI pourrait jouer ce rôle prépondérant de lieu d'intégration par excellence au niveau régional, dans la mesure où cette zone de libre-échange pourrait y être créée par le protocole d'accord entre ces trois pays frontaliers qui n'est pas à l'œuvre jusqu'à présent. Si ce protocole d'accord serait envisageable dans un bref délai, alors la province d'ITURI servirait à sa qualité de jonction des trois pays limitrophes de la zone de libre-échange des biens manufacturés et des services entre la RDC, l'Ouganda et le Soudan du Sud. Nous pensons que des pourparlers seraient en cours pour la réalisation de ce projet salutaire. Ces trois pays frontaliers pourraient favoriser l'Intégration régionale en Afrique subsaharienne. Le commerce triangulaire favoriserait le développement indéniable dans la sous-région à travers les CER. Quelle pourrait être la monnaie qui faciliterait ce

libre-échange ? Et au cas où il en aurait une, quel serait son statut et les conditions de son choix ? Dans quelles mesures pourrait-elle collaborer avec les monnaies nationales de la zone ?

2 CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

D'aucuns n'ignorent que la RDC est un pays potentiellement riche en ressources de sol et de sous-sol; cependant – et cela n'est un secret pour personne, sa population croupit dans la misère. D'où l'absolue nécessité de la faire sortir de cet état de pauvreté-misère; cela en mettant en place des mécanismes, tant au niveau national que de la sous-région, susceptibles de baliser le chemin vers la sortie de cette situation d'infra-humanité. C'est le cas de ce qu'on appelle Zone de libre-échange ou les Communautés économiques régionales (CER). Parlons-en.

La vision de l'Union Africaine stipule en des termes expressifs que l'intégration régionale africaine est la clef de l'avenir de la compétitivité de l'Afrique. Dans le préambule de l'accord portant création de la zone de libre – échange continentale africaine, les États membres de l'Union africaine ont présenté une feuille de route en des propositions ci-après:

- **DÉSIREUX** de mettre en œuvre la décision (Assembly/AU/Dec.394 (XVIII) de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, adoptée au cours de sa dix-huitième session ordinaire tenue les 29 et 30 janvier 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), relative au cadre, à la Feuille de route et à l'Architecture concernant l'accélération de la création rapide de la Zone de libre-échange continentale africaine et au Plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain;
- **CONSCIENTS** du lancement des négociations en vue de la création d'une Zone de libre-échange continentale visant à intégrer les marchés africains conformément aux objectifs et principes énoncés dans le Traité d'Abuja lors de la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) les 14 et 15 juin 2015 [Assembly/AU/Dec. 569 (XXV)];
- **DÉTERMINÉS** à renforcer nos relations économiques en nous appuyant sur nos droits et obligations respectifs en vertu de l'Acte constitutif de l'Union africaine de 2000, du Traité d'Abuja et, le cas échéant, de l'Accord de Marrakech de 1994 portant création de l'Organisation mondiale du commerce;
- **TENANT COMPTE** des aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 visant à créer un marché continental avec la libre circulation des personnes, des capitaux, des marchandises et des services, qui sont essentiels pour le renforcement de l'intégration économique, la promotion du développement agricole, la sécurité alimentaire, l'industrialisation et la transformation structurelle économique;
- **CONSCIENTS** de la nécessité de créer un marché élargi et sécurisé pour les marchandises et les services des États parties grâce à une infrastructure adéquate et à la réduction ou à l'élimination progressive des barrières tarifaires et à l'élimination des barrières non tarifaires au commerce et à l'investissement;
- **CONSCIENTS ÉGALEMENT** de la nécessité d'établir des règles claires, transparentes, prévisibles et mutuellement avantageuses pour régir le commerce des marchandises et des services, la politique de concurrence, l'investissement et la propriété intellectuelle entre les États parties, en résolvant les problèmes posés par les régimes commerciaux multiples et qui se chevauchent afin d'assurer la cohérence des politiques, notamment dans les relations avec les parties tierces;
- **RECONNAISSANT** l'importance de la sécurité internationale, de la démocratie, des droits de l'homme, de l'État de droit et de l'égalité de genres pour le développement du commerce international et de la coopération économique;
- **RÉAFFIRMANT** le droit des États parties de régler sur leur territoire les flexibilités dont ils disposent pour poursuivre des objectifs légitimes de politique publique, y compris dans les domaines de la santé publique, de la sécurité, de l'environnement, de la moralité publique, ainsi que de la promotion et la protection de la diversité culturelle;
- **RÉAFFIRMANT EN OUTRE** nos droits et obligations réciproques existants, en vertu d'autres accords auxquels nous sommes parties; et
- **RECONNAISSANT** que les Zones de libre-échange des Communautés économiques régionales (CER), servent de piliers, à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)

Nous (Etats membres de l'Union Africains), sommes convenus de:

- de la création de la zone de libre – échange continentale africaine (ZLECAF),
- de la formulation des objectifs généraux et spécifiques;
- de la formulation des principes, des statuts des protocoles et du cadre institutionnel;
- de la mise en œuvre des champs d'application;
- d'établissement de clause de rendez-vous (...)

L'intégration régionale est une voie salutaire pour l'accroissement de la compétitivité et de la diversification de l'économie africaine. Elle engendrerait certainement des emplois pour sa population jeune en voie d'urbanisation. Elle est aussi une passerelle

à travers laquelle la jeunesse africaine peut s'appuyer pour sa prospérité économique. Ce sont des communautés économiques régionales qui rendent possible cette intégration par la libre adhésion des Etats. Jusqu'à présent, l'Union Africaine reconnaît huit communautés économiques régionales qui forment les piliers de la Communauté économique africaine (CEA). Par ordre chronologique, nous citons:

- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975;
- Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) créée en 1983;
- Union du Maghreb arabe (UMA) créée en 1989;
- Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) créée en 1990;
- Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) créée en 1992;
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) créé en 1993;
- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) créée en 1996;
- Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) créée en 1998

Nous comptons une majorité des Etats africains représentés et impliqués comme membres des CER. En fait, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Djibouti, l'Érythrée, la Libye, l'Ouganda et le Soudan sont chacun membres de trois CER à la fois. Un volume plus important d'échanges commerciaux d'environ 80% transite par les CER. C'est à travers des CER comme éléments constitutifs et bras d'exécution de l'UA, que divers programmes de transformation du continent sont conçus et exécutés, notamment le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) adopté en 2001 et l'Agenda 2063 de l'UA adopté par son sommet en janvier 2015.

Les huit CER ne constituent pas seulement des éléments clés de l'intégration économique en Afrique, mais sont également des acteurs clés travaillant en collaboration avec l'UA pour renforcer les mécanismes visant à garantir la paix, la stabilité et la réconciliation à tous les niveaux et mettre en place des stratégies pour permettre au continent de financer ses besoins en matière de sécurité.

Dans cet article, nous traiterons de la monnaie comme facteur de libre-échange, de la création de la zone de libre-échange entre les Pays frontaliers, du cas de l'ITURI et de la perspective d'avenir avant de conclure.

3 MONNAIE COMME FACTEUR DE LIBRE-ÉCHANGE

La monnaie fiduciaire regroupe ce qu'on appelle dans le langage courant « l'argent liquide », c'est-à-dire les pièces et les billets de banque. Il faudrait retenir que plusieurs étapes ont concourues pour parvenir à un système monétaire actuel car autrefois, on pratiquait le troc suivi de choix d'un étalon de valeur qui représentait des formes plus diverses pour faire le commerce. Nous distinguons trois formes de monnaie actuellement, il s'agit des monnaies: métallique (pièces), papier (billets), scripturale (écriture ou avoirs bancaires). Et la quatrième qui sous-tend vers une dématérialisation de ces trois premières formes qui est le télépaiement: La monnaie est un facteur essentiellement économique qui permet à une région ou un pays de conclure des marchés et des services. C'est une unité de mesure très importante qui permet d'importer ou d'exporter des biens et des services d'un pays à un autre. Elle permet au monde de calculer l'indice de pauvreté ou de prospérité d'un pays ou d'une région donnée.

Etant donné qu'une partie de la monnaie fiduciaire est plus usuelles en RDC qui est essentiellement des papiers (billets de banque) et l'autre moitié (pièces), totalement abandonnée, cela témoigne déjà l'indice de la perte de valeur de la monnaie. Par contre en Ouganda par exemple, on utilise la totalité de monnaie fiduciaire.

Par ailleurs, la proximité de la province d'ITURI aux deux pays limitrophes, l'Ouganda et le Sud Soudan l'a permis d'opérer le choix de la monnaie ougandaise au détriment de celle de la RDC, un de symboles de notre souveraineté. Nous parlons principalement au sujet des trois citées: ARU, ARIWARA, et INGBOKOLO. Nous invoquerons dans la suite le pourquoi du choix de la monnaie d'échange commercial qui est le Shilling au détriment du Franc Congolais.

4 CRÉATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE

La création des zones de libre-échange est une vision de l'Union africaine qui encourage et demande aux Pays frontaliers de la réaliser dans le cadre des échanges bilatéraux entre deux ou plusieurs pays limitrophes dans une région donnée. Cette vision est clairement stipulée dans la stratégie continentale:

- de relever les défis de développement socio-économique;
- d'encourager l'intégration régionale et le développement;
- de promouvoir l'intégration des femmes et des jeunes dans le processus économique et de développement: Par conséquent de mettre en œuvre la zone de libre-échange pour ériger finalement une Afrique unie et intégrée

Dans le cas d'espèce, nous notons de petits marchés ci et là, le long de la frontière qui permettent aux populations frontalières de faire des échanges commerciaux.

5 CAS DE LA PROVINCE D'ITURI

Géographiquement, cette province de l'Est congolais est frontalière à l'Ouganda et le Soudan du Sud. Elle est une région d'éleveurs des bœufs, des moutons et des chèvres à cause de sa prairie et savane abondante. On y cultive le maïs, l'arachide, le haricot, le millet, le chou, la patate douce... L'huile de palme est rare et importée à Isiro. L'ITURI est une des provinces en proie à l'insécurité chronique provoquée par des groupes armés rebelles: ADF et d'autres non encore identifiés, considérés comme des terroristes. Elle est aussi sous l'Etat de siège proclamé par le Président de la RDC depuis mai 2021.

Vu sa proximité avec l'Ouganda, la majorité des produits manufacturés sont importés de ce pays. Le Franc congolais, monnaie censée être de cours dans cette région, au taux de change supérieur à celui du Shilling, la monnaie ougandaise, y paraît terriblement absent. On se croirait en Ouganda, dès lors qu'on observe les mouvements des échanges commerciaux qui s'opèrent en Shilling, une monnaie étrangère qui règne incontestablement sur une région d'un pays étranger et, qui, partant, commande tant soit peu à la vie économique de ce pays.

Par définition, la monnaie est un moyen d'échange, à savoir un moyen de paiement ayant une valeur, fiable aux yeux de tous. Elle est également une unité de compte permettant d'établir le prix des biens et des services. Et elle constitue une réserve de valeur. Pourrait-on en dire autant du Franc congolais dans la région de l'ITURI ? Chose étonnante, malgré que le Shilling soit faible comme monnaie d'échange par rapport au Franc congolais, la population n'a pas confiance à leur monnaie. Elle préfère faire des échanges commerciaux en monnaie ougandaise: shilling.

Pour se rendre compte de la réalité, nous avons initié une enquête sociologique dans quatre grands marchés du territoire d'ARU (ARU, ARIWARA, DRAMACIAKO et INGBOKOLO). Nous nous sommes servis d'un échantillon de 200 personnes. Les résultats de l'enquête sur l'objet de cette étude sont présentés dans les tableaux 1, 2, et 3.

Tableau 1. Sexe des sujets enquêtés

| Genre | Nombre des personnes | % |
|--------------|-----------------------------|----------|
| Hommes | 124 | 62% |
| Femmes | 76 | 38% |
| Total | 200 | 100% |

Tableau 2. Nationalité des sujets enquêtés

| Nationalité | Nombre des personnes | % |
|------------------------------|-----------------------------|----------|
| Congolaise | 165 | 82,5% |
| Ougandaise | 22 | 11% |
| Autres (Libanaise, Chinoise) | 13 | 6,5% |
| Total | 200 | 100% |

Tableau 3. Monnaie utilisée fréquemment par les sujets enquêtés

| Monnaie | Nombre des personnes | % |
|--------------------|-----------------------------|----------|
| Franc congolais | 22 | 11% |
| Shilling ougandais | 175 | 87,5% |
| Dollar américain | 03 | 1,5% |
| Autres | 00 | 00% |
| Total | 200 | 100% |

Le tableau 3 de l'enquête révèle que la monnaie fréquemment utilisée dans la partie Est de la province d'ITURI, est le shilling ougandais (87,5%). Le franc congolais vient en seconde position (11%) suivi de dollar américain (1,5%).

Les raisons pour lesquelles, les Ituriens préfèrent le shilling sont multiples et en voici quelques-unes:

- La rareté des Francs congolais dans les milieux et circuits commerciaux;
- Le manque des usines de transformation sur place;
- La politique commerciale de l'offre et la demande qui est mise en pratique par l'Ouganda souligne que même le pauvre peut trouver son compte;
- L'instabilité des prix libellés dans la monnaie congolaise;
- La production faible des biens manufacturés du côté de la RDC

Vu cette situation, on est à bon droit de se poser l'épineuse question de savoir en faveur de quel pays si on venait à ériger une ZLE, cette zone de libre-échange serait-elle bénéfique ?

Nous soutiendrons l'idée de création d'une zone de libre-échange entre le Soudan du Sud, l'Ouganda et la RDC pour favoriser des échanges commerciaux des biens et services entre ces trois pays limitrophes. Relevons que ce sont les deux derniers pays qui soutiennent ce projet. Dans cette optique, il y aurait création des marchés de libre-échange et des routes bien asphaltées. La RDC devrait améliorer sa politique monétaire dans le triangle de libre-échange avant que celui-ci soit créé. Telle que la situation se présente sur le terrain où sa population n'a pas confiance à sa propre monnaie, cela implique clairement qu'elle partira certainement perdante. Nous sonnons l'alarme à l'endroit des autorités congolaises de redoubler l'effort en matière économique et financière afin de permettre le développement du pays et raffermir sa position dans la sous-région.

6 PERSPECTIVES D'AVENIR

Dès à présent, la RDC devrait:

- Parvenir à maîtriser les méandres des échanges commerciaux dans cette province;
- Travailler avec les opérateurs économiques pour renverser la vapeur de son côté;
- Créer des usines de transformation des biens manufacturés dans la zone qui permettraient de vendre à moindre coût et faciliter la circulation du Franc congolais;
- Conscientiser la population à s'approprier de leur monnaie qui est symbole de leur dignité et de leur souveraineté en tant que Congolais

7 CONCLUSION

Etant donné que c'est la monnaie ougandaise qui prédomine aux frontières de la RDC et l'Ouganda, nous demandons aux autorités congolaises de renverser la donne dès maintenant avant que ça ne soit tard. Nous ne le répéterons jamais assez: la monnaie est un symbole de la souveraineté d'un pays. Dans le cas sous étude, la RDC est en train de perdre son pouvoir de contrôle de sa monnaie dans ce petit périmètre d'ARU, ARIWARA, et INGBOKOLO, trois collectivités de la province d'ITURI. La RDC doit se mettre résolument au travail pour produire suffisamment des produits de qualité à moindre coût pour sa population. Cette production accrue réduira les coûts de transport, ce qui logiquement, permettra une meilleure circulation de sa monnaie qui est symbole de sa souveraineté.

REFERENCES

- [1] *Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine*: https://au.int/sites/default/files/treaties/36437-treaty-consolidated_text_on_cfta_fr.pdf.
- [2] Agenda 2063, un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et le développement durable, Août 2013.
- [3] ABDALLAH ELABIDI, thèse de doctorat en Droit public, l'évaluation de l'Union africaine par rapport à l'Union européenne (comme un modèle de régulation juridique internationale d'excellence): étude comparative de Droit, Université d'Auvergne-Clermont-Ferrand I, 2015.
- [4] BRUGUIERE MICHEL, Maître en Droit International à l'Université de Carthage-Tunisie, *monnaie-histoire* in *Encyclopaedia Universalis* (en ligne) consulté le 17/02/2022.
- [5] HAJER GUELDICH, spécialiste d'histoire financière- directeur d'étude à l'école pratique des hautes études, » *l'accord prévoyant la mise en place d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC)* » dans *Vigie Afriques/* centre d'analyse et de prospective sur les Afriques, 1^{er} numéro 2018.
- [6] *Les formes de monnaie*: <https://www.maxicours.com>, consulté vendredi, le 13/05/2022.